

**Bruxelles, le 17 novembre 2023
(OR. en)**

15525/23

COH 88

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Politique de cohésion et autonomie stratégique européenne = Échange de vues

Lors de la session du Conseil des affaires générales du 30 novembre prochain qui sera consacrée à la politique de cohésion, les ministres chargés de la politique de cohésion sont invités à discuter, sur la base du document de la présidence figurant à l'annexe de la présente note, de la manière dont la politique de cohésion peut contribuer à renforcer la souveraineté et l'autonomie stratégique de l'Union européenne.

Document d'information

en vue de la session du Conseil des affaires générales consacrée à la politique de cohésion

"Politique de cohésion et autonomie stratégique européenne"

Au cours des sept dernières décennies, l'UE a profité de l'ouverture internationale, qui lui a permis d'atteindre des niveaux de croissance économique et de protection sociale que le protectionnisme ou une Union comptant moins d'États membres n'auraient pas rendus possibles.

Toutefois, l'ouverture internationale a également facilité les **processus de délocalisation** qui nous ont amenés à perdre des parts de marché dans des secteurs stratégiques et nous ont rendus **trop dépendants de pays tiers** dans des domaines tels que l'énergie, les fournitures médicales, les technologies numériques ou les denrées alimentaires.

Dans le même temps, la politique de concurrence de l'Union européenne et la recherche de la solidarité et de l'égalité des chances dans l'attribution des aides et des ressources publiques ont conduit à des situations dans lesquelles de **grandes entreprises de l'UE n'ont pas été en mesure de concurrencer, sur un pied d'égalité, les géants internationaux** qui ont tendance à recevoir des aides des États dans lesquels ils sont installés.

Aujourd'hui, les changements géopolitiques, technologiques et environnementaux que nous traversons mettent en évidence que nous devons contrer cette tendance. Dans le même temps, ces changements offrent la possibilité d'investir, d'attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois en Europe, de créer de la richesse et de réduire notre vulnérabilité extérieure. Cela a été tout particulièrement visible dans le contexte de la crise énergétique, de la crise de l'approvisionnement en matières premières et de la crise inflationniste résultant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, dans le contexte du risque de crise pétrolière lié au conflit israélo-palestinien en cours, mais aussi dans le cadre d'autres crises d'approvisionnement antérieures qui ont entraîné une rupture des chaînes de valeur internationales.

Il est donc de plus en plus important que **l'Union européenne soit en mesure de développer un tissu industriel solide, résilient et pérenne** qui lui permette de **protéger sa souveraineté et d'accroître son autonomie** dans les situations où l'instabilité internationale a une incidence sur les marchés. À cette fin, l'Union doit veiller à ce que les grandes entreprises des secteurs stratégiques restent sur le sol européen de manière à pouvoir fournir des biens et des services essentiels pour l'avenir et à créer des emplois stratégiques, de qualité et à haute valeur ajoutée.

Il est vrai que le **développement industriel a souvent constitué un instrument du développement territorial et régional, qui est l'objectif ultime de la politique de cohésion**, comme le prévoit l'article 174 du TFUE. En effet, l'industrie, en tant que générateur d'activité économique et d'emploi, est capable d'inverser les tendances à la délocalisation, tant entre les régions de l'Union qu'au-delà de l'Union. En outre, ce sont les grandes entreprises qui ont la plus grande capacité à créer des emplois, à investir dans la R&D&I, à rivaliser au niveau international et à générer une impulsion pour le développement des régions où elles sont implantées ainsi que dans d'autres régions aux alentours, du fait de leur demande en biens et services intermédiaires. Dès lors, le développement industriel des grandes entreprises dans les secteurs stratégiques, soutenu par les fonds de la politique de cohésion, permettrait **d'améliorer la qualité de vie des citoyens, d'augmenter le taux de création d'emplois et de renforcer la souveraineté de l'Union, ce qui se répercuterait également sur l'ensemble des activités de l'Union européenne**. La résilience des économies régionales s'en trouverait également accrue du fait de la mise en place de capacités de production et de chaînes de valeur industrielles adaptées aux évolutions futures.

La politique de cohésion joue à cet égard un rôle essentiel dans la mesure où elle peut, grâce à ses fonds, contribuer à l'autonomie stratégique et à la protection de la souveraineté de l'Union. Par conséquent, le développement de ces secteurs stratégiques, cofinancé par le FEDER, le FSE+, le Fonds de cohésion ou le Fonds pour une transition juste, contribuerait à son tour au développement de chaque région de l'UE et de l'UE dans son ensemble.

Dans ce contexte, **la politique de cohésion pourrait financer des entreprises dans un secteur compétitif capable d'agir sur de grands marchés internationaux**.

Il ne s'agit pas seulement de développer une industrie européenne, mais de faire en sorte qu'elle soit **en mesure de concurrencer les géants internationaux dans des pays tels que les États-Unis ou la Chine**. À cette fin, nous devons pouvoir utiliser la politique de cohésion de manière à ce que les grandes entreprises des secteurs stratégiques restent sur le sol européen et contribuent ainsi également à réduire les disparités régionales.

Cela permettrait à l'Union européenne de **réduire sa dépendance extérieure** à l'égard de technologies susceptibles de remplacer des matières premières ou des secteurs dans lesquels elle ne dispose pas d'un avantage concurrentiel. Ce pourrait être le cas par exemple des sources d'énergie polluantes. Cela pourrait également contribuer à **réduire les risques liés à une éventuelle rupture des chaînes de valeur internationales** en cas de conflit ou de tension internationale. De même, cela pourrait contribuer à **contrer les risques liés au changement climatique** en renforçant une industrie axée sur des secteurs propres et émettant moins de gaz à effet de serre. Enfin, cela contribuerait certainement à **créer des emplois hautement qualifiés, à haute productivité marginale et à salaires élevés**, ce qui aboutirait in fine à une amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Compte tenu de ce qui précède, nous souhaiterions profiter de l'occasion pour mener une réflexion sur la question ci-après lors de ce Conseil des affaires générales consacré à la cohésion:

Comment la politique de cohésion peut-elle contribuer à renforcer la souveraineté et l'autonomie stratégique de l'Union européenne, à un moment où il est plus que jamais nécessaire de stimuler la compétitivité internationale des grandes entreprises dans les secteurs stratégiques, en tant que moteurs de la création d'emplois et de richesses dans toutes les régions de l'Union européenne?